

COMMISSION DE GESTION DES TAXES FIXES
DE L'UNIVERSITE DE GENEVE

Uni Mail | CH-1211 Genève 4
102 Bd Boulevard Carl-Vogt | CH-1205 Genève
Tél. 022 379 87 99
E-mail : taxesfixes@unige.ch

Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mars 2021

Présent.e.s : Rafaël Boudjkhi, Irène Courtin, Piera Dell'Ambrogio et Mara Gómez.
PV : Hélène Widmann et Mara Gómez

18h15 AJP

Demande de subvention pour une conférence en ligne sur la justice restaurative en Suisse
Helena

L'association AJP (Association des juristes et étudiant.e.x.s progressistes) de l'Université de Genève souhaite sensibiliser les étudiant.e.x.s de l'Université à la justice restaurative - soit un système de justice pénal permettant la communication entre la personne auteur.ice.x d'une infraction et la victime – par l'organisation d'une conférence en ligne. Il s'agit d'une thématique actuelle puisque le Conseil débat sur cela en ce moment, ce qui apportera une éventuelle modification pénale. L'événement en question sera couvert par quatre intervenant.e.x.s dont le prof. André Kuhn (professeur de droit et de criminologie et membre de l'Association pour la justice restaurative en Suisse AJURES), Claudia Christen (criminologue, présidente du Swiss RJ Forum), Anne-Catherine Salberg (médiatrice pénale et carcérale expérimentée à AJURES) et Lisa Mazzone (ex-conseillère nationale, conseillère des Etats et ayant déposé en 2018 un postulat sur cette thématique).

L'association souhaite remercier les intervenant.e.x.s en leur offrant un cadeau de bienvenue, soit un stylo Caran d'Ache et une boîte de chocolat. L'événement ayant lieu sur zoom, l'association nous sollicite également pour les coûts d'envoi de ces colis à ses destinataires.

La demande comprend les cadeaux de bienvenue (~~CHF 239,20.-~~) et les frais de livraisons de ceux-ci (CHF 38,80.-).

La demande de subvention s'élève à CHF 278.-.

Décision : La subvention est accordée à hauteur de CHF 158,80.-.

Conformément au memento de l'Université de Genève, la Commission accorde des subventions pour les cadeaux aux intervenant.e.x.s à hauteur de CHF 30.- max. par

personne. En ce sens, la Commission accorde ici quatre fois CHF 30.- que l'association pourra ensuite utiliser pour les cadeaux de remerciement aux intervenant.e.x.s.

De plus, au vu des circonstances particulières liées à la pandémie, la Commission accepte d'y ajouter les frais d'envoi demandés et nécessaires à leur réception, à titre exceptionnel.

La subvention sera conditionnée à :

- La reddition des devis pour le transport.
- La reddition d'une comptabilité après la réalisation du projet.
- Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.
- La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.
- Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.

18h25 AJP

Demande de subvention pour une conférence en ligne avec l'association « Sos-Méditerranée Suisse »

Luca

L'association des juristes et étudiant.e.x.s progressistes de l'Université de Genève souhaite inviter l'association « SOS-MEDITERRANEE SUISSE » à venir présenter son activité lors d'une conférence en ligne, dans le but de sensibiliser les étudiant.e.x.s de l'Université de Genève sur la question de la migration et plus précisément de la voie migratoire que constitue la traversée de la Méditerranée avec comme thème centrale « L'action humanitaire, médicale et citoyenne en Méditerranée dans un contexte politico-juridique difficile ». La conférence en ligne donnera la parole à quatre personnes : Caroline Abu Sa'da (directrice générale de SOS-MEDITERRANEE Suisse), Boris Wijkström (avocat et directeur du centre suisse d'aide aux migrants, CSDM), Robert Kolb (prof. de droit international public et organisations internationales de l'UNIGE) ainsi qu'une personne (encore non-déterminée) de Médecins Sans Frontières (MSF).

L'association souhaite remercier les intervenant.e.x.s en leur offrant un cadeau de bienvenue, soit un stylo Caran d'Ache et une boîte de chocolat. L'événement ayant lieu sur zoom, l'association nous sollicite également pour les coûts d'envoi de ces colis à ses destinataires.

La demande comprend les cadeaux de bienvenue (~~CHF 239,20.-~~) et les frais de livraisons de ceux-ci (CHF 38,80.-).

La demande de subvention s'élève à CHF 278.-.

Décision : La subvention est accordée à hauteur de CHF 158,80.-.

Conformément au memento de l'Université, la Commission accorde des subventions pour les cadeaux aux intervenant.e.x.s à hauteur de CHF 30.- maximum par personne. En ce sens, la Commission accorde ici quatre fois CHF 30.- que l'association pourra ensuite utiliser pour les cadeaux de remerciements aux intervenant.e.x.s.

De plus, au vu des circonstances particulières liées à la pandémie, la Commission accepte d'y ajouter les frais d'envoi demandés et nécessaires à leur réception, à titre exceptionnel.

La subvention sera conditionnée à :

- La reddition des devis pour le transport.
- La reddition d'une comptabilité après la réalisation du projet.
- Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.
- La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.
- Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.

18h35 Law Clinic (AJP)

Demande de subvention pour une conférence en ligne sur le droit des personnes en situation de handicap

Helena et Dahlia

Dans le cadre du séminaire de Master en droit *Law Clinic sur les droits des personnes vulnérables*, qui a connu ses débuts en 2013 afin d'offrir une formation pratique aux étudiant.e.s du Master en droit et dont le thème central était cette année « Le droit des personnes en situation de handicap », les 15 étudiant.e.s y ayant participé cette année souhaitent organiser une conférence en ligne à ce sujet le 25 mars 2021 de 18h15 à 20h pour y présenter leurs résultats. Aucun fond de la part de la faculté de droit dans l'organisation de cette conférence. À cet effet, une salle a été réservée et où les conférencier.ère.x.s se tiendront pour être rediffusé.e.x.s en ligne. La conférence sera interprétée simultanément en langue des signes par deux interprètes afin de la rendre plus inclusive. Deux artistes de la HEAD (Valentine Clot et Fatou Dravé) ont été mandaté.e.x.s afin de créer une mise en scène pour la captation vidéo retransmise en streaming par le service audio-visuel de l'université de Genève. La conférence sera filmée par 3 caméras, ce qui nécessitera l'intervention de 3 techniciens.

La Law Clinic a également effectué une demande de fonds à la Fondation Hans Wilsdorf, suite à quoi ils ont reçu un don de CHF 2'000.-, ainsi qu'à la Fondation Moser, de laquelle ils espèrent également recevoir 2'000CHF.

La demande comprend les frais de participation à l'impression des flyers et des affiches (CHF 327.-), ~~les frais du service audiovisuel de l'Université pour la captation vidéo (CHF 720.-)~~, la mise en scène des décors par deux artistes genevois.e.s (CHF 3'100.-) ainsi que les coûts d'engagement de deux interprètes en langue des signes (CHF 623.-).

La demande de subvention s'élève à CHF 2'530.-.

Décision : La subvention est accordée à hauteur de CHF 1'950.-.

Conformément au memento de l'Université de Genève, la Commission ne finance pas les salaires. Cependant, la Commission a estimé que pour des raisons d'inclusivité, elle subventionnerait les salaires des deux interprètes en langue des signes, à titre exceptionnel. En effet, la Commission estime qu'il est difficile de demander aux étudiant.e.s de pouvoir interpréter elleux-même et bénévolement cet événement et qu'il serait absurde, étant donné le thème de la conférence, de priver l'accès de cette conférence aux personnes sourdes et malentendantes. Si elle ne finance pas les salaires des deux artistes.x.s de la HEAD, la Commission accepte en revanche de subventionner les CHF 1'000.- nécessaires à l'achat du matériel (non-pérenne) pour la scénographie de l'événement.

De manière plus générale, puisque l'organisation de cette conférence

est nécessaire à l'obtention des crédits liés au séminaire de la Law Clinic, la Commission s'étonne et questionne le refus de la Faculté de Droit de subventionner cette conférence.

La subvention sera conditionnée à :

- La reddition d'une comptabilité après la réalisation du projet.
- Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.
- La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.
- Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.

18h55 PhilEAS

Demande de subvention pour la 32^{ème} édition du Cycle de Conférences de Philosophie (en ligne)

Kyryll, Romolo et Robin

L'association PhilEAS (Association des étudiant.e.s en philosophie) organise, depuis le semestre d'hiver 2005-2006, un cycle de conférences de philosophie. Comme chaque semestre, l'association nous fait parvenir une demande de subvention pour l'organisation de cette édition, il s'agit en l'occurrence ici de sa 32^{ème} édition. Pour cette édition en ligne, PhilEAS accueille quatre philosophes : Markus Wild (spécialiste de la cognition animale – Université de Bâle), Emanuela Ceva (travaillant sur la corruption – de l'Université de Genève), Kathrin Koslicki de l'Université de Neuchâtel et Hans-Johann Glock (travaux connus sur la philosophie analytique et l'histoire – Université de Zürich). Etant donné la crise sanitaire, les invitations ont été limitées à des philosophes suisses. Selon les mesures sanitaires mises en place après les vacances de Pâques à l'Université de Genève, la première conférence, de Markus Wild en date du 25 mars, aura lieu sur Zoom ; les autres, du 22 avril (Emanuela Ceva), 6 mai (Kathrin Koslicki) et 13 mai (Hans-Johann Glock), auront éventuellement lieu en présentiel, à voir d'ici-là.

Aucuns frais de communication ne sont nécessaires pour cette édition.

Par contre, dans le cas où les trois dernières conférences pourraient se tenir en présentiel, l'association nous faire part d'une demande de subvention qui comprend des réservations de chambre d'hôtel pour Mme Koslicki et M. Glock ainsi que des frais pour les repas au restaurant pour les trois dernières conférences et leurs accompagnateur.ice.x.s. Au cas où ces conférences ne pourraient avoir lieu en présentiel, l'association rendra les frais non-engagés à la CGTF.

La demande comprend les frais d'hébergement (CHF 267.-) et un repas de remerciement pour les conférencier.ère.x.s et accompagnateur.ice.x.s (CHF 240.-).

La demande de subvention s'élève à CHF 507.-.

Décision : La subvention est accordée à hauteur de CHF 547.-.

La Commission, en accord avec le memento de l'Université, finance les repas avec accompagnateur.ice.x.s à hauteur de CHF 80.- pour un.e.x collaborateur.ice.x de l'Université de Genève et à hauteur de CHF 100.- pour une personne extérieure à l'Université. Ici, la Commission accorde donc en tout CHF 280.- pour les repas de remerciements.

La subvention sera conditionnée à :

- La reddition d'une comptabilité après la réalisation du projet.

- Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.
- La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.
- Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.

19h15 CUAE

Demande de subvention pour l'organisation d'une exposition pour les 50 ans de la CUAE

Andreu et Hugo

La CUAE (Conférence Universitaire des Associations d'Etudiant.e.x.s) nous faire parvenir une demande de subvention extraordinaire afin d'organiser une exposition itinérante pour fêter ses 50 ans. En effet, la CUAE a vu le jour en 1971. L'exposition sera créée par le comité de la CUAE en se penchant particulièrement sur les archives de l'association stockées dans ses locaux ainsi que dans ceux de l'Université. Cette exposition sera l'occasion de mettre en avant les moments marquants de la CUAE par une frise chronologique participative, une exposition des couvertures des agendas-guides distribués aux étudiant.e.x.s. et subventionnés par la CGTF, un panel des affiches et photos d'événements organisés par la CUAE, l'affichage de coupures de presses originales parlant de la CUAE ainsi qu'une mise en perspective des dossiers traités actuellement par la CUAE. Il s'agira donc d'accompagner le tout d'explications pour pouvoir comprendre l'historique, l'évolution et les actions soutenues par la CUAE. L'exposition se fera de manière itinérante dans différents lieux (c'est-à-dire qu'elle sera démontée et remontée à la fin de chaque semaine) sous réserves des conditions sanitaires : vernissage le lundi 26 avril au soir dans le bâtiment d'Uni Mail ou dans le Parc Baud-Bovy, exposition jusqu'au 30 avril au sein d'Unimail, du 3 au 7 mai aux Bastions, du 10 au 14 mai à Sciences II, du 17 au 28 mai au Silure et à la Makhno avec un finissage dans l'un de ses deux lieux alternatifs avec lesquels la CUAE a beaucoup travaillé.

La CUAE nous sollicite premièrement pour sa campagne de communication qui comprend des impressions et une annonce dans le journal « Le Courrier ». Deuxièmement, la CUAE a décidé de collaborer avec la Brasserie du Virage pour confectionner des bières spéciales « 50 ans de la CUAE » qui pourront être servies lors du vernissage et du finissage de l'exposition. À cela s'ajoutent des frais pour les apéros pour chacun de ces deux événements. Pour l'exposition en tant que tel, la CUAE souhaite pouvoir réimprimer un certain nombre d'exemplaires de leurs journaux « Regards Critiques et Courants ». Le matériel pour créer la structure de l'exposition sera quant à elle prise en charge par l'association.

La demande comprend les frais liés à la communication en amont (CHF 652.-), les frais pour l'impression destinée à l'exposition (CHF 620,50.-) ainsi que les frais pour le vernissage et le finissage (CHF 2'905.-).

La demande de subvention s'élève à CHF 4'178.-.

Décision : La subvention est accordée à hauteur demandée.

La subvention sera conditionnée à :

- La reddition d'une comptabilité après la réalisation du projet.
- Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.
- La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.
- Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-

rendu dans un journal étudiant.

19h40 AMAGE, AEF, Kam'AF

***Demande de subvention pour l'organisation d'un concours culinaire en ligne
Ryme et Amélie d'Hausen***

L'AMAGE (Association du Monde Arabe de l'Université de Genève) souhaite organiser, en collaboration avec l'Association des Etudiant.e.s Francophones de l'Université de Genève (AEF) et l'Association de l'Université de Genève pour la promotion des cultures africaines (Kam'AF), un concours culinaire en ligne dont le thème est « Revisiter les classiques culinaires des pays de la francophonie ». Le concours consiste en la création d'un plat issu traditionnellement d'un pays francophone qui doit être revisité afin de respecter les directives du concours. À cet effet, trois prix seront décernés de CHF 50.- pour la première, CHF 40.- pour la deuxième et CHF 30.- pour la troisième. La demande de subvention touche également les frais de communication en amont pour des affiches ainsi que trois toques avec logos pour les gagnant.e.x.s, également dans le but que cette toque devienne une tradition pour le futur du concours par la suite.

La demande comprend les frais d'impression des affiches (CHF 180.-), ~~les prix pour les gagnant.e.x.s (CHF 120.-), et les toques avec logos pour les gagnant.e.x.s (CHF 30.-).~~

La demande de subvention s'élève à CHF 330.-.

Décision : La subvention est accordée à hauteur de CHF 180.-.

La Commission, de par sa pratique, ne finance pas les cadeaux pour les étudiant.e.x.s. Ainsi, les toques et les prix ne sont pas pris en compte.

La subvention sera conditionnée à :

- **La reddition d'une comptabilité après la réalisation du projet.**
- **Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.**
- **La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.**
- **Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.**

19h55 Divers

• **Retour sur la proposition de la Commission concernant les amnisties comptables extraordinaires (anciennes comptabilités)**

La Commission revient sur les propositions faites lors de la dernière séance du 23 février 2021 concernant la situation dans laquelle s'est trouvé le secrétariat. En effet, le secrétariat a profité du calme relatif lié aux demandes de subventions pour remettre à jour les comptabilités de toutes les associations. Ce faisant, le secrétariat s'est confronté à de nombreux cas d'association qui n'avaient pas rendu une ou plusieurs comptabilités extraordinaires, la plupart datant de 2014 à 2019. Il se trouve donc quasi-systématiquement que les comités ont depuis changé et qu'il est finalement impossible de reconstituer la

comptabilité, par le manque de transmission au sein de l'association et le manque de suivi de la CGTF à l'époque. Or, la Commission a pour pratique de ne pas accorder de subvention extraordinaire à partir de 3 comptabilités non-rendues. Si le secrétariat suivait la règle, et que les associations remboursaient le montant de la (des) subvention(s) non-rendue(s), cela mettrait en péril plusieurs associations. C'est pourquoi la Commission a donc réfléchi collectivement à des solutions. Il est toutefois important de rappeler qu'il est de la responsabilité de la CGTF de s'assurer que l'argent des étudiant.e.x.s ne se volatilise pas au sein ou en dehors des associations.

Décision : Premièrement, la Commission accorde des amnisties comptables « généralisées » jusqu'en janvier 2019 pour les associations qui en font la demande, qui le nécessitent et que cela concerne. Deuxièmement, la Commission décide de raccourcir le délai pour rendre la comptabilité à un mois à partir de la fin de l'évènement (le délai était précédemment de trois mois). Un rendez-vous pour rendre la comptabilité sera désormais systématiquement fixé lors de la signature de la Convention.

- **Prochaine séance ordinaire : fixée au lundi 19 avril.**

La séance se termine à 20h20.

PV fait à Genève le 15 mars 2021 par Hélène Widmann et Mara Gómez.